La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Hôtel du Département
07007 Privas
04 75 66 77 07
www.ardeche.fr/

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la préservation de

la forêt ardéchoise de demain

Ardèche

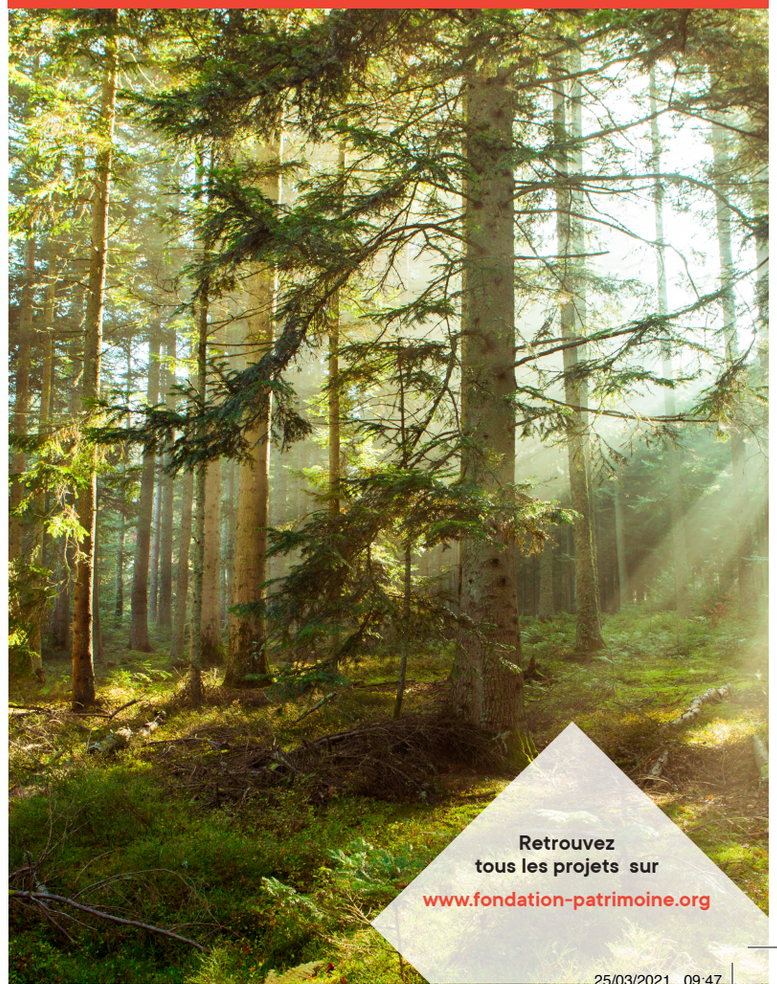

Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © ©S.Nadaud-ADT07 - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Participez au devenir de la forêt ardéchoise !

LE PROJET : PRÉSERVONS NOTRE PATRIMOINE FORESTIER ARDÉCHOIS

A la **suite des incendies de l'été 2022** qui ont affecté le territoire ardéchois (plus de 2 200 hectares de forêts brûlées), le **Conseil départemental de l'Ardèche** a décidé d'agir et de voter une **opération de financement participatif** en direction des Ardéchois et des amoureux de l'Ardèche pour contribuer à la **reconstitution et à l'avenir des forêts sur le territoire.**

Ce plan départemental, au-delà de la plantation, vise aussi à **sensibiliser le grand public**, et notamment les scolaires, aux rôles fondamentaux assurés par les forêts, aux menaces qui pèsent sur elles, pour agir au quotidien en faveur de leur préservation et pour amener chacun à devenir un acteur de sa protection.

Les fonds collectés financeront des plantations d'arbres forestiers avec **deux principales cibles** :

- la **reconstitution de forêts communales sinistrées ou fortement impactées** par le changement climatique (dépérissements, incendies...),

- **l'expérimentation, en forêt communale ou privée, selon différents protocoles scientifiques et techniques**, notamment la mise en place d' «îlots d'avenir», de "plantations mélangées de comparaisons" pour étudier l'adaptation des essences et modes de plantation au changement climatique.

Dans ce contexte, toute opération de plantation bénéficiant des fonds collectés aura valeur d'expérimentation et d'apprentissage. Les opérations financées feront l'objet d'un suivi scientifique d'une part et de valorisations pédagogiques d'autre part.

Le **coût de l'opération est estimé à 200 000 € sur une durée de 5 ans** :
150 000€ pour les plantations et 50 000€ pour le suivi scientifique. Le Conseil départemental amorce la démarche en abondant le projet à hauteur de 15 000 €.
Un don de 15€ = 1 arbre planté !

Montant des travaux	**200 000€**
Objectif de collecte	**200 000€**
Début des travaux	**Automne 2023**

Crédit photos © ©S.Nadaud-ADT07

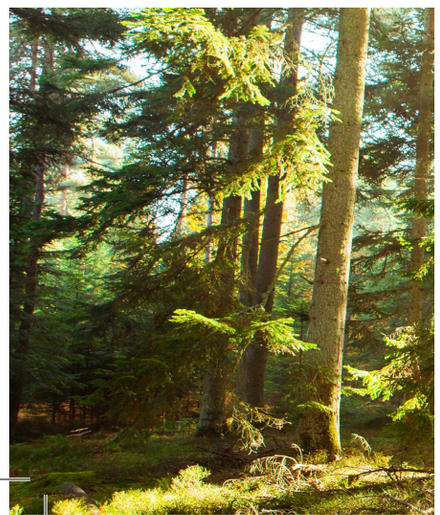

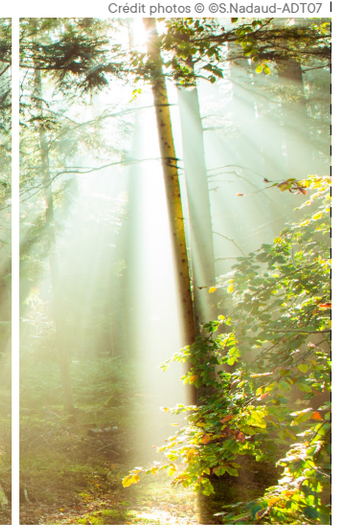

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de la forêt ardéchoise de demain

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/85107
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la forêt ardéchoise de demain

Le montant de mon don est de

☐ 10 € ☐ 15 € ☐ 30 € ☐ 50 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	15 €	30 €	50 €	80 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	5 €	10 €	17 €	27 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	4 €	8 €	13 €	20 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	6 €	12 €	20 €	32 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐